



Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

MISSIONS ET MÉTIERS

Avril 2010

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, du secrétaire d'État, chargé de l'Emploi, et mise à la disposition notamment du ministre du Travail, de la solidarité et de la fonction publique et du ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue.

Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les départements ministériels et les partenaires sociaux, elle conduit et coordonne la mise en œuvre des dispositifs. Elle veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle assure la gestion des programmes soutenus par le Fonds social européen en France.

Ces politiques sont relayées et mises en œuvre sur le territoire national par l'action du Service public de l'emploi : les directions départementales et directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui seront prochainement intégrées dans les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Pôle emploi, l'AFPA, l'Unédic, l'Agefiph, les organismes spécialisés de placement Cap emploi et les missions locales pour l'emploi des jeunes.

D'autres partenaires, tels que les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et leurs groupements y participent, dans le cadre de leurs compétences respectives.

La DGEFP prépare, organise et anime les travaux des différentes instances de concertation dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle continue. Rassemblant les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les départements ministériels concernés, ces instances sont régulièrement consultées sur les orientations et la mise en œuvre de la politique en faveur de l'emploi et du développement de la formation professionnelle continue.

Expert rattaché au Délégué général

L'expert rattaché au Délégué général analyse les conditions à réunir, les processus, l'organisation et les outils à construire, pour la mise en place des Direccte dans les champs de responsabilité de la DGEFP, en liaison étroite avec le département de l'action territoriale (DAT) et l'ensemble des services de la Délégation générale. Il est l'interface permanente avec l'ensemble des directions et services impliqués dans la construction des Direccte.

Conseiller auprès du Délégué général, président du Comité de l'emploi de l'Union européenne

Le Comité de l'emploi (EMCO) est un comité institué par le Traité de l'Union européenne. La DGEFP en y représente la France aux côtés de la DARES.

Le comité propose et évalue les réformes du marché du travail pour le Conseil de l'Union européenne, afin de mettre en œuvre la stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Le Comité formule également des recommandations politiques sur demande du Conseil, de la Commission, ou de sa propre initiative. Il travaille étroitement avec les autres comités de l'UE (Politique économique, Protection sociale, Éducation) et participe au Dialogue macroéconomique technique et politique. EMCO rencontre régulièrement les partenaires sociaux européens. Le président représente le comité au Conseil des ministres européen de l'emploi et des affaires sociales (EPSCO).

Unité de Conseil juridique

La DGEFP dispose d'une expertise juridique chargée d'une veille technique et juridique et d'une mission d'assistance aux travaux d'élaboration des textes législatifs et réglementaires. Le conseiller juridique assure également une mission d'appui à la rédaction des mémoires en défense dans les contentieux portés devant les différentes juridictions. Il émet un avis sur l'ensemble des questions de droit posées aux sous-directions et départements et est chargé des relations avec le Conseil d'État et la direction des affaires juridiques.

Mission communication

La mission contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'information et de communication dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle en direction d'un public diversifié : personnel de la DGEFP et du ministère, autres ministères, collectivités territoriales, partenaires sociaux, entreprises, organismes consulaires, réseaux associatifs, grand public...

Dans le cadre de la politique de communication du ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, en lien avec le Sircom de Bercy, elle participe à des campagnes grand public et à l'organisation d'événements et de salons professionnels, elle contribue à l'élaboration des publications et à la politique interne de communication. Elle pilote la mise en œuvre du plan de communication interministériel sur l'intervention des Fonds européens en France ainsi que celui sur l'intervention du Fonds social européen en France, en lien avec la sous-direction FSE. Elle participe également à l'animation des réseaux de correspondants des responsables communication régionaux, en lien avec la Dicom « Travail ».

Elle est chargée de l'alimentation et de l'actualisation du site www.emploi.gouv.fr intégré au portail Internet de Bercy ainsi que de sites thématiques (emploidesseniors.gouv.fr, fse.gouv.fr, zerocharges.fr, nacre.gouv.fr, vae.gouv.fr) et contribue également à alimenter les sites Intranet : Prisme, Alizé, Mintranet.

Service des Politiques de l'emploi et de formation professionnelle

Chef de Projet - Déploiement du titre professionnel en région

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre de la réforme de l'agrément des organismes préparant au titre professionnel. Il élabore l'ensemble des textes et pilote l'animation régionale pour le déploiement du titre en région. Il conçoit le plan de professionnalisation des services déconcentrés en lien avec l'INTEFP et l'AFPA.

Unité de traitement des courriers parlementaires et questions écrites

Cette unité assure la gestion de la totalité des courriers d'élus (notamment ceux des parlementaires) et des questions écrites attribués à la DGEFP : enregistrement, attribution aux missions, suivi et transmission des projets de réponse au bureau des cabinets. Elle dispose d'une application informatique (S-QUIS) spécifique.

Elle apporte sa contribution à l'élaboration des réponses en liaison avec les missions compétentes. Son responsable, placé sous l'autorité directe du chef de service des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, est investi d'une mission de coordination et d'animation de la prise en charge des interventions parlementaires au niveau des sous-directions, des départements et des missions.

Il s'appuie sur le réseau de correspondants mis en place dans cette optique au sein de chaque mission.

Département des Synthèses

Le département des synthèses assure, avec le concours notamment des autres services de la DGEFP et des autres directions du ministère, une « veille stratégique » sur l'ensemble des questions relatives au marché du travail, tant en France qu'à l'international. Il prend en considération tous les éléments permettant d'évaluer la pertinence des politiques d'emploi et de formation professionnelle, au regard de l'évolution de l'environnement économique et social et des autres politiques publiques (croissance, fiscalité, protection sociale, éducation). Sur ces bases, il identifie les objets et enjeux des politiques de demain et les porte auprès de la DGEFP (notes internes, séminaires). Il sert d'interface entre la DGEFP et les organismes statistiques, d'études, d'évaluation, de recherche et de prospective. Il suit les questions européennes et internationales relatives à l'emploi et à la formation.

Département de l'Action territoriale

Le département de l'action territoriale assure, au sein de la DGEFP, et en liaison avec les autres directions d'administration centrale concernées, une fonction de chef de file en matière :

- d'organisation des services déconcentrés et de mise en place des Direccte,
- d'animation territoriale (réunions de directeurs régionaux, déplacements en région, réseaux de correspondants...),
- de soutien au réseau (suivi des effectifs, participation à l'élaboration des programmes de formation initiale et continue des agents des services déconcentrés sur les politiques d'emploi et de formation, en liaison avec l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - INTEFP).

Il assiste le délégué général dans le pilotage stratégique des services régionaux (dialogue de gestion en articulation avec la mission contrôle de gestion, ressources humaines...).

Il assure une veille sur les politiques emploi/formation des conseils régionaux et leur articulation avec les politiques de l'emploi.

Sous-direction de l'Ingénierie de l'accès et du retour à l'emploi

La sous-direction est chargée de la conception et de l'animation des dispositifs de l'État en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des personnes qui, compte tenu de leurs difficultés sociales et professionnelles, liées à l'âge, à la qualification ou aux ruptures professionnelles sont éloignées provisoirement ou durablement du marché du travail. Elle favorise les actions d'accompagnement et de retour à l'emploi, ou à la création d'emploi, au moyen d'opérateurs d'accompagnement comme les missions locales, les structures d'insertion par l'activité économique, les opérateurs de la création d'entreprise, ainsi que par des mesures de parcours, comme les contrats aidés.

Mission Insertion professionnelle

La mission conçoit, met en œuvre et anime l'ingénierie des dispositifs d'insertion professionnelle concourant à la lutte contre les exclusions, en favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi et des personnes durablement exclues du marché du travail. Elle mobilise en particulier les dispositifs des contrats aidés et de l'insertion par l'activité économique.

Mission Insertion des jeunes

La mission définit les programmes de lutte contre le chômage des jeunes, en particulier les moins qualifiés, mis en œuvre par le service public de l'emploi. Elle mobilise le réseau des missions locales pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes. Elle pilote des programmes spécifiques, en direction des jeunes diplômés, des jeunes des quartiers.

Elle est chargée de la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions permettant d'accompagner l'entrée dans la vie active des jeunes sortant de formation initiale et de favoriser l'insertion dans l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi.

Mission Ingénierie de l'emploi

La mission conçoit et met en œuvre les politiques en matière de création d'activités et d'emplois dans des secteurs d'utilité sociale (emploi associatif) ou par des publics éloignés de l'emploi (création d'entreprise par les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux). Elle mobilise à cette fin des dispositifs d'accompagnement, de financement et de garantie (fonds de cohésion sociale), en lien en particulier avec la Caisse des dépôts et les collectivités territoriales.

Sous-direction des Politiques de formation et du contrôle

La sous-direction élabore les textes relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie et à l'apprentissage, à l'organisation des dispositifs et à leur financement. Elle accompagne notamment les milieux professionnels dans l'élaboration de normes conventionnelles et veille à la cohérence de la politique de certification professionnelle.

Mission Organisation des contrôles

La mission définit les orientations du contrôle de la formation professionnelle. Elle est chargée de l'animation des services régionaux de contrôle (SRC) et d'un appui technique. Elle contrôle certains organismes importants de niveau national et coordonne les contrôles du Fonds social européen. Elle gère les dossiers relatifs à la nature de certaines actions de formation ainsi que l'exploitation de fichiers informatisés concernant les fonds de la formation professionnelle et l'offre de formation.

Mission Politiques de formation et de qualification

La mission conçoit et anime les politiques d'intervention de l'État en matière de développement et de reconnaissance des qualifications et de maîtrise des compétences clés. Elle contribue à l'élaboration des politiques de formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), en lien avec celles conduites par les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les instances européennes. Elle pilote l'élaboration des titres professionnels délivrés au nom du ministère chargé de l'emploi, assure la concertation avec les partenaires sociaux au sein des commissions professionnelles consultatives et anime les réseaux de délivrance de ces titres. Elle contribue au développement de la validation des acquis de l'expérience. Elle contribue au pilotage des actions de mobilité menées dans le cadre du programme européen « éducation et formation tout au long de la vie ».

Mission Droit et financement de la formation

La mission est chargée du suivi juridique de la formation professionnelle relevant de la 6e partie du code du travail ainsi que des dispositions relevant du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Elle procède au suivi réglementaire et financier des organismes collecteurs (OPCA, OCA et OCTA). Elle contribue à l'amélioration de l'information relative à la formation professionnelle en lien avec le Centre INFFO, les CARIF et les OREF.

Sous-direction des Mutations de l'emploi et du développement de l'activité

La sous-direction conçoit et veille à la mise en œuvre des politiques de maintien et de développement de l'emploi dans les branches, les entreprises et les territoires. Elle aide les branches et les entreprises à mieux anticiper et gérer les effets des mutations économiques, sociales, démographiques et technologiques. Elle suit les secteurs et les entreprises en mutation, conçoit et pilote les interventions du Fonds national de l'emploi. Elle met également en œuvre et coordonne le recours à l'obligation de revitalisation dans les territoires.

Mission Anticipation et accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi

La mission assure l'accompagnement des restructurations d'envergure opérées par les entreprises, groupes et secteurs afin d'en limiter les conséquences sociales. En particulier, elle coordonne l'action des services déconcentrés dans les opérations comportant plusieurs sites et leur apporte un soutien opérationnel et d'expertise. Elle assure l'information continue du ministre et de leurs cabinets. Elle réalise une veille permanente des restructurations d'entreprises ainsi que des travaux de synthèse sur l'évolution des secteurs d'activité et des projets ou des procédures de suppression d'emplois. Elle contribue aux travaux des instances ministérielles et interministérielles traitant des restructurations et d'entreprises en difficulté.

Mission Développement de l'emploi et des compétences

La mission accompagne les démarches d'anticipation des mutations économiques dans les branches et les territoires ainsi que le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les petites et moyennes entreprises et les bassins d'emploi. Elle assure la promotion et la démultiplication des démarches les plus efficaces pour que ces pratiques se généralisent et contribuent ainsi à sécuriser les trajectoires professionnelles d'un maximum de salariés, notamment les moins qualifiés et les seniors.

Mission Fonds national de l'emploi

La mission est chargée de l'élaboration et du suivi du droit du licenciement économique, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des restructurations et des mesures d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques. Elle conçoit, met en œuvre et assure le suivi des dispositifs dans ces domaines (aides au reclassement externe et à la formation des salariés, revitalisation des bassins d'emploi, activité partielle, suivi des dispositifs de sécurisation professionnelle). Elle participe à l'élaboration de la réglementation communautaire en matière d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle. Elle est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'emploi des seniors.

Elle assure le secrétariat du Comité national de suivi du Fonds national de revitalisation des territoires (CNS-FNRT), instruit les dossiers pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) ainsi que le secrétariat du Conseil national de l'emploi (CNE).

Sous-direction du Service public de l'emploi

La sous-direction est chargée de concevoir le cadre juridique et organisationnel du service public de l'emploi, de coordonner les moyens mis en œuvre par le SPE et par l'État pour assurer la régulation du marché du travail et d'élaborer le cadre juridique de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi. Elle est en charge de la réglementation des allocations destinées aux demandeurs d'emploi, de l'agrément des textes conventionnels relatifs au régime d'assurance chômage et assure les relations avec les organismes chargés de la gestion de ce dernier. Elle conçoit et met en œuvre la politique d'emploi et de formation des travailleurs handicapés.

Mission Indemnisation du chômage

La mission est chargée du suivi des aides accordées aux demandeurs d'emploi au titre de l'indemnisation du chômage total (allocations du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité). Elle prépare l'agrément des conventions et des accords des partenaires sociaux et effectue le suivi financier du régime d'assurance chômage.

Elle assure les liaisons avec l'Unédic et avec le Fonds de solidarité. Elle élabore les textes relatifs aux allocations de solidarité, à l'indemnisation du chômage dans le secteur public, et au suivi et contrôle de la recherche d'emploi. Elle assure le suivi de ces dispositifs.

Mission Marché du travail

La mission est chargée des relations avec Pôle emploi et du suivi des maisons de l'emploi. Elle traite également les questions relatives au marché du travail et au placement : réglementation, analyse des besoins de main-d'œuvre, accès au marché du travail des travailleurs étrangers, lutte contre les discriminations pour l'accès au marché du travail.

Mission Suivi et appui AFPA

La mission est chargée du pilotage et du suivi stratégique, administratif et financier de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), dans le cadre institué par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi et de l'évolution du droit communautaire en matière de concurrence, marché intérieur et aides d'État.

Mission Emploi des travailleurs handicapés

Elle conçoit et anime la mise en œuvre de la politique d'emploi et de formation des travailleurs handicapés. Elle élabore les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'accès, au maintien dans l'emploi et à la formation professionnelle des personnes handicapées, en lien avec la politique générale de l'emploi et de la formation professionnelle et avec la politique générale du handicap. Elle assure l'articulation entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs spécifiques aux travailleurs handicapés. Elle initie et anime les partenariats (avec l'Agefiph, Pôle emploi, les Cap emploi...) nécessaires à leur mise en œuvre et assure le suivi de l'activité de l'Agefiph (approbation du budget, bilan d'activité...).

Service du Financement et de la modernisation

Chef de projet

Le chef de projet est chargé de concevoir et mettre en place les parcours d'intégration et de formation des nouveaux agents. Il en coordonne l'organisation avec l'appui des différentes missions.

Il est chargé, par ailleurs, de mettre en œuvre diverses actions innovantes d'animation interne visant à renforcer le partage d'information dans la Délégation générale.

Mission Ressources humaines et des affaires générales – MRHAG

La mission Ressources humaines et affaires générales gère les ressources humaines de la DGEFP. Elle contribue à la politique de recrutement et participe à la mise en œuvre du plan de formation. Elle est chargée du suivi des questions statutaires, des contrats, des aspects relatifs à la rémunération et à la politique d'action sociale en faveur du personnel, en lien étroit avec la DPAEP (direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel).

La mission définit également la politique d'équipement et de logistique de la DGEFP et assure la gestion de l'ensemble des moyens matériels de fonctionnement, en collaboration avec la DPAEP. Elle offre aux agents de la DGEFP le conseil, l'appui et l'assistance méthodologique et technique.

Mission Documentation

La mission offre aux agents de la DGEFP un ensemble de ressources documentaires (cédéroms, DVD, abonnements aux banques de données juridiques...) concernant les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle et gère le fonds documentaire. En relation avec le centre de ressources documentaires de Bercy et le centre de documentation Économie-Finances, elle répond également aux demandes des agents du ministère ou les réoriente vers le service compétent.

Sous-direction du Financement, du contrôle de gestion, de l'informatique et des systèmes d'information

La sous-direction assure le pilotage financier des ressources affectées par l'État aux politiques de l'emploi et de la formation professionnelle (crédits de la loi de finances, fonds de concours, dépenses fiscales). Elle développe par ailleurs le dialogue et le contrôle de gestion dans les services gestionnaires, tant centraux que locaux, ainsi que la culture de la performance dans l'emploi des fonds publics. Elle pilote enfin les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des dispositifs d'intervention de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

La sous-direction exerce ses attributions au service, et en étroite coordination, avec les différents responsables de la politique de l'emploi tant en administration centrale (missions de la DGEFP) qu'en administration locale (particulièrement auprès des nouveaux Direccte) ainsi qu'avec les grands opérateurs de l'Etat intervenant dans le domaine de l'emploi.

Mission Financement, budget et dialogue de gestion (MFBDG)

La mission propose au délégué général une stratégie budgétaire de financement des politiques de l'emploi, participe à la négociation budgétaire jusqu'à la finalisation du projet de loi de finances puis prépare la discussion parlementaire jusqu'à son terme. La mission est responsable du pilotage des crédits disponibles en gestion en coordination avec les missions de la DGEFP et les opérateurs publics. Elle est également ordonnateur d'une part importante des crédits de la mission Travail – Emploi. A ce titre, elle nourrit un dialogue régulier avec les opérateurs chargés de certains dispositifs. Enfin, la mission est l'interlocuteur régulier de la direction du budget et du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et, de par son expertise, le conseiller du délégué général et des services locaux en matière financière.

Mission Contrôle de gestion (MCG)

La mission (i) contribue au développement et à la mise en place d'indicateurs de suivi des dispositifs de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) construit et alimente les outils de suivi (dont les tableaux de bord) permettant le pilotage en continu des mesures emploi et le reporting auprès du délégué général et du ministre en charge de l'emploi ; (iii) évalue la performance des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Enfin, (iv) la mission pilote et coordonne l'élaboration du volet performance du projet annuel de performance et du rapport annuel de performance des programmes 102 et 103.

Mission Informatique et systèmes d'information (MISI)

La mission est chargée de la mise en œuvre des services informatiques et de communication de proximité pour la DGEFP. Elle assure le développement des systèmes d'information du domaine emploi et formation professionnelle, en lien avec la maîtrise d'ouvrage du ministère et ses partenaires.

Sous-direction du Fonds social européen

La sous-direction définit les orientations et le pilotage national de l'ensemble des programmes communautaires financés par le Fonds social européen en appui de la stratégie européenne pour l'emploi et des politiques nationales. Elle est chargée de la gestion des programmes nationaux et de l'ensemble des programmes que le FSE contribue à financer et, notamment, de leur évaluation. Elle établit le plan de communication autour du FSE afin de mieux faire connaître ce dernier.

Mission Gestion des programmes (MGP)

Elle coordonne, pilote et anime la mise en œuvre au plan régional du volet FSE des programmes communautaires. Elle prépare, avec les autorités de gestion déléguées, le dialogue de gestion annuel pour examiner les performances de la gestion. Au titre des programmes 2000-2006, elle participe au suivi des audits et contrôles nationaux et communautaires du volet régional et s'assure des suites qui y sont données.

Mission Gestion du volet central (MGVC)

Elle est chargée de la mise en œuvre du pilotage et du suivi administratif et financier du volet national des programmes Objectif 3 et EQUAL (2000-2006) et compétitivité régionale et emploi (2007-2013). Elle a un rôle d'appui, de conseil, de formation, d'information et de vérification de la qualité d'exécution des programmes auprès des bénéficiaires du FSE ou gestionnaires de politiques susceptibles d'être cofinancées par le FSE, ainsi qu'auprès des grands partenaires nationaux.

Mission Méthodes et appui (MMA)

Elle assure un appui aux services gestionnaires et contrôleurs de crédits du Fonds social européen à travers les outils suivants :

- veille informationnelle et réglementaire,
- formations,
- outils administratifs (circulaires, manuels de procédures, etc.),
- accompagnement (appui technique, expertise juridique et méthodologique),
- outils de pilotage,
- systèmes d'information.

Elle s'assure de la conformité des systèmes de gestion et de contrôle des autorités de gestion déléguées, comme des autorités de gestion en titre des programmes régionaux et de leurs organismes intermédiaires.

Mission Budget et finances (MBF)

Elle est en charge de la gestion et du suivi budgétaire, financier et comptable des crédits des programmes du Fonds social européen. Elle prépare les propositions budgétaires. Elle suit les déclarations de dépenses en lien avec la DGFIP. Elle effectue les délégations de crédits FSE auprès des services déconcentrés et le suivi de l'exécution de la dépense. Elle est ordonnateur des dépenses engagées au niveau central sur les crédits du FSE et en assure le suivi comptable.

Elle assure le suivi de l'exécution du budget alloué par la Commission européenne. Elle coordonne les actions d'assistance technique et assure l'appui à la gestion des marchés publics d'assistance technique cofinancés par les fonds structurels passés par les missions de la DGEFP.

Elle est en charge de la supervision des audits nationaux et communautaires et de la vérification de l'effectivité de leurs suites administratives et financières.

Elle appuie la mission Gestion des programmes dans le suivi des maquettes et le pilotage de la mise en œuvre du Programme opérationnel.